



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle**



Les Cordées de la réussite

Enquête auprès des établissements têtes de cordées

Mars 2022

Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Table des matières

Introduction.....	3
1 Les caractéristiques des têtes de cordées ayant répondu à l'enquête	6
2. L'organisation établie en interne pour gérer la Cordée de la réussite.....	7
3. Le partenariat avec les collèges et lycées encordés	9
4. Les autres partenaires intervenants au sein des Cordées de la réussite.....	10
5. Les objectifs et les actions de la Cordée de la réussite.....	11
6. La contribution des étudiants	13
7. Les ressources financières	18
8. Les résultats obtenus.....	19
9. L'intégration des têtes de cordées dans le dispositif national et académique.....	22
10. L'enjeu de l'évaluation	25

Introduction

Rappel du dispositif Cordées de la réussite

Le dispositif Cordées de la réussite constitue l'un des principaux leviers en matière d'égalité des chances dans les parcours d'orientation. Il est un axe fort de la politique éducative interministérielle parmi les réformes prioritaires du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) qui est pleinement engagé dans le développement de la démarche, aux côtés des autres ministères partenaires, en particulier le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS).

Une Cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » qui est un établissement d'enseignement supérieur (universités, grande école, école du service public) ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de techniciens supérieurs (STS) et, d'autre part, des établissements dits « encordés » : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle.

Les Cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Le dispositif est destiné en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques. Il est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé.

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) s'attache à promouvoir les Cordées de la réussite, notamment auprès des conférences, et soutient et accompagne les acteurs, et tout particulièrement les têtes de cordées, notamment à travers les budgets délégués aux académies. Elle élabore également des supports d'information et de communication, comme le guide méthodologique destiné aux têtes de cordées, et anime le réseau des référents académiques en charge du dispositif dans les territoires.

Les Cordées de la réussite ont bénéficié d'une nouvelle impulsion en 2020 afin notamment de l'étendre de la 4^{ème} à la terminale et d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires.

Des financements du plan de relance accompagnent leur développement durant les années 2021 et 2022.

L'intense mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis d'obtenir des résultats à la hauteur des ambitions : durant l'année scolaire 2020-2021, plus de 185 000 collégiens et lycéens ont participé à 620 cordées et près de 600 établissements d'enseignement supérieur sont impliqués.

Selon les données disponibles, les perspectives devraient permettre à plus de 200 000 élèves d'être accompagnés durant l'année scolaire 2021-2022.

Plus de 800 Cordées devraient être déployées sur l'ensemble du territoire grâce à l'engagement de plus de 700 établissements d'enseignement supérieur.

Les élèves bénéficiaires qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur disposent depuis 2021 d'une nouvelle perspective lors de leur inscription sur la plateforme Parcoursup : leur participation à une Cordée de la réussite durant leur année de 1^{ère} et/ou de Terminale peut être mentionnée dans leur dossier et les formations pour lesquelles ils formulent des vœux peuvent désormais prendre en compte cette participation lors de l'examen et du classement de leur dossier.

Une enquête pour consulter les têtes de cordées

Soucieuse de disposer du retour d'expérience des têtes de cordées et d'ajuster son intervention aux attentes, la DGESIP a souhaité les consulter. Cette enquête qualitative complète les données collectées par les services académiques ainsi que les échanges et analyses développés dans le cadre de l'animation du réseau des référents organisée conjointement par la DGESIP et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du MENJS.

L'enquête a été administrée par l'outil « Dialogue », développé par le MESRI, durant la période du 3 décembre 2021 au 11 janvier 2022.

À noter :

- Seuls les établissements d'enseignement supérieur déjà impliqués dans une cordée en 2020-2021 ont été consultés : s'agissant d'un retour d'expérience, les nouvelles cordées qui ont rejoint le dispositif à la rentrée 2021 n'ont donc pas été consultées.
- Tous les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le dispositif n'ont pas été consultés ; seules les têtes de cordées ont été destinataires du questionnaire. En effet, lorsque plusieurs établissements d'enseignement supérieur interviennent sur une même cordée, seul l'un d'entre eux est tête de cordée (établissement porteur/chef de file) ; il a une fonction de mutualisateur, y compris pour les enquêtes.
- Un établissement d'enseignement supérieur pilote parfois plusieurs cordées. Cependant, il n'a pu, pour des contraintes techniques de la plateforme Dialogue, renseigner un questionnaire pour chacune des cordées. Les questions ouvertes permettaient toutefois d'apporter des informations qualitatives et d'exprimer ainsi la diversité des situations rencontrées.
- La DGESCO a réalisé durant la même période une enquête auprès des collèges et lycées encordés. Les deux directions générales se sont concertées pour établir leur questionnaire respectif et ont confronté leurs résultats pour éclairer leurs traitements et analyses respectifs.

269 établissements d'enseignement supérieur ont répondu à l'enquête, sur un total de 512 destinataires du questionnaire, soit un taux de réponse de 52,5%. Quelques questionnaires n'ont été que partiellement renseignés ; au final 256 questionnaires sont exploitables, soit 50% des têtes de cordées qui composaient le fichier.

Le panel des répondants se décompose ainsi :

- 42% de lycées avec STS et/ou CPGE,
- 30% d'universités, dont parmi les diverses composantes 17 IUT et 5 INSPE,
- 23% de grandes écoles, parmi lesquelles une large majorité d'écoles d'ingénieurs,
- 2 écoles du service public,
- Quelques formations qui ne relèvent d'aucune de ces catégories.

Le poids de chacune de ces catégories dans le panel des répondants correspond globalement à celui observé parmi l'ensemble des têtes de cordées, avec toutefois une sous-représentation des lycées.

L'analyse de l'enquête est effectuée en référence aux deux textes structurants suivants :

- L'instruction interministérielle Cordées de la réussite MENJS - MESRI - ANCT - DGESCO du 21-7-2020. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&cid_bo=153433
- La charte des Cordées de la réussite <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>

Les principaux constats établis:

1. **Les établissements d'enseignement supérieur têtes de cordées investissent fortement dans le dispositif** (implication de l'équipe de direction, parfois abondement du budget).
2. **Les établissements d'enseignement supérieur développent entre eux des coopérations**, notamment dans le cadre de cordées mutualisées.
3. **Les relations établies entre les têtes de cordées et les établissements encordés sont de grande qualité. Chacun dispose d'un interlocuteur** au sein de son partenaire.
4. **Le contexte sanitaire a fortement pesé** sur la mise en œuvre des programmes d'action des cordées.
5. En dépit de ce contexte **les objectifs fixés par chaque cordée sont globalement atteints**.
6. **Des partenaires extérieurs aux établissements d'enseignement supérieur** participent souvent à la dynamique des Cordées de la réussite. Certains d'entre eux contribuent financièrement.
7. **La contribution des étudiants est déterminante. Leur recrutement, leur disponibilité et la valorisation de leur engagement constituent des enjeux forts.**
8. **Les personnels impliqués manquent parfois de temps et de valorisation.**
9. **Les têtes de cordées participent progressivement aux dispositifs et évènements nationaux.**
10. **Plusieurs établissements ont pris en compte sur Parcoursup la participation des lycéens à une Cordée de la réussite** lors de l'analyse et du classement des dossiers.
11. **L'évaluation de l'efficacité du dispositif Cordées de la réussite sur le parcours des élèves bénéficiaires constitue un chantier majeur.**

Les principaux axes d'amélioration identifiés par les têtes de cordées :

1. **La coconstruction du programme** d'action dans le cadre d'un véritable dialogue entre la tête de cordée et les établissements encordés.
2. La mise en place d'une **instance de pilotage** conjointe établissements encordés/tête de cordée.
3. **La mobilisation**, dans le cadre du projet stratégique de la tête de cordée, des ressources nécessaires au bon fonctionnement de la cordée **et la valorisation des personnels impliqués**.
4. **Le recrutement et la valorisation des étudiants.**
5. **Une meilleure connaissance des documents nationaux structurants.**
6. **Un renforcement des échanges entre têtes de cordées et du dialogue avec les rectorats et le ministère en charge de l'enseignement supérieur.**

1 Les caractéristiques des têtes de cordées ayant répondu à l'enquête

Une implication dans la durée qui permet d'assurer la pérennité des actions et l'accompagnement des élèves bénéficiaires et une intégration de nouveaux établissements

Près de 40% des établissements répondants sont impliqués dans le dispositif depuis plus de 10 ans (les premières Cordées ont été lancées en 2008).

L'une des cordées « historique » considère que « *C'est un magnifique dispositif pour la diversité et la solidarité auquel l'école est très fière de participer, en cohérence totale avec ses valeurs.* »

Plusieurs mentionnent que cette implication s'inscrit dans la stratégie de leur établissement et y voient un véritable soutien à l'orientation, afin d'élargir les perspectives d'orientation des élèves et mieux répondre à leurs différentes attentes tant pédagogiques que professionnelles.

À noter qu'aucune tête de cordée n'évoque trouver dans le dispositif une opportunité pour opérer un éventuel prérecrutement, avec un accompagnement privilégié de lycéens à haut potentiel, alors que cette dérive avait été identifiée dans le passé comme un risque.

Un tiers des répondants ont rejoint le dispositif durant les 2 dernières années, à la suite de la nouvelle impulsion donnée par les ministères en charge de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale, et de la politique de la ville en juillet 2020.

La croissance du nombre de cordées (environ 400 en 2019 et 800 programmées pour l'année 2021-2022) s'effectue ainsi essentiellement par l'arrivée de nouvelles têtes de cordées (quelques établissements créent également de nouvelles cordées en mobilisant des formations jusque-là non impliquées). Ainsi, le maillage territorial se densifie et la diversité des filières représentées se renforce (ex. écoles du service public, Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE).

Les établissements têtes de cordées sont souvent impliqués dans plusieurs Cordées de la réussite ou dans des cordées mutualisées

En effet, près de 40 % des établissements sont impliqués dans plusieurs cordées de la réussite. Soit ces établissements développent des projets distincts avec plusieurs ensemble d'EPL, soit ils interviennent dans plusieurs académies.

Par ailleurs, plus de **30% des établissements font partie d'une cordée mutualisée** : plusieurs établissements de l'enseignement supérieur peuvent ainsi intervenir dans une même cordée, l'un d'entre eux étant « chef de file » et titulaire du titre de tête de cordée. Le **principal atout** de ce type de cordée est d'offrir aux élèves bénéficiaires la découverte de plusieurs catégories de formation (ex. université/école), répondant ainsi à l'objectif « d'ouvrir les horizons ». La mutualisation des tâches administratives permet d'en diminuer les coûts unitaires par établissement. Aucun répondant n'ayant mentionné les coûts de coordination entre établissements générés, le gain global serait donc positif.

Une mobilisation variable des formations au sein d'un même établissement

Plus de 40% des établissements têtes de cordées mobilisent l'ensemble de leurs formations dans la participation à la cordée.

Ce chiffre doit toutefois être relativisé par le poids des lycées dans le panel car ils encadrent seulement deux catégories de formation qui lui permettent d'accéder au statut de tête de cordées : les CPGE et/ou les STS.

Cependant, il est difficile d'analyser cette donnée brute. En effet, la situation est bien différente par exemple pour une école qui encadre seulement une à trois formations (programme en 3 ans, master et doctorat) et une grande université qui pilote plusieurs dizaines de formations, parfois sur plusieurs sites.

À noter que plusieurs établissements indiquent dans l'enquête qu'ils envisagent d'impliquer d'autres formations de leur établissement dans la cordée qu'ils pilotent. Le périmètre interne est ainsi élargi au fil de leur expérience, notamment pour mobiliser plus d'étudiants.

Une implication dans le dispositif qui s'inscrit parfois dans le projet stratégique de l'établissement et son ancrage territorial

Des valeurs partagées : « *Un dispositif qui correspond aux valeurs de notre école et à notre ambition en matière d'égalité des chances* ».

Une expérience bénéfique pour les étudiants : « *Pour nos étudiants cet engagement est bénéfique : ouverture culturelle, partage des connaissances, réalité territoriale, prise en compte des besoins des jeunes rencontrant des difficultés, prise de responsabilités et gestion d'un groupe. Ceci contribue aux valeurs de l'établissement qui prône la diversité et lutte contre les préjugés, ce qui est très intéressant pour ces futurs cadres d'entreprises.* »

Un ancrage territorial : « *Une façon pour notre école de s'ancrer sur son territoire et d'en avoir une connaissance accrue et bénéfique.* » ;

Un développement du réseau local : *Le dispositif a permis de créer un réel lien entre établissements situés dans un territoire très rural et de travailler sur un sujet commun : l'orientation des élèves* » ;

Une dimension interministérielle : « *Ce travail est d'autant plus important qu'il concerne des établissements qui appartiennent à deux ministères différents, Le dispositif des Cordées a facilité le rapprochement.* »

Une opportunité pour établir le lien entre équipes pédagogiques : « *Le dispositif Cordées est également un facteur de lien très fort avec les enseignants référents et mobilisés, ainsi qu'avec les chefs d'établissement. Ce lien permet à chacun de comprendre les dynamiques internes à chaque structure, et donc de mieux adapter ses actions de formation et/ou de recrutement futures.* »

2. L'organisation établie en interne pour gérer la Cordée de la réussite

93,4% des têtes de cordées ont désigné un référent au sein de l'établissement

Le référent a vocation à la fois à fédérer en interne et à être l'interlocuteur privilégié des partenaires de la cordée, en particulier les EPLE encordés et les services du rectorat. Son rôle est également précieux lorsque d'autres acteurs interviennent, ponctuellement ou durablement (associations, entreprises, collectivités, mentors...).

La présente enquête permet à la DGEIP d'engager la constitution d'un annuaire de ces référents qui lui permettra de développer l'animation de ce réseau, en lien avec les académies.

Plusieurs catégories de personnels sont impliquées, avec une forte représentation de l'équipe de direction

Les personnels de l'établissement/de la formation impliqués dans la/les cordée(s) sont principalement, par ordre décroissant :

- un membre de la direction ;
- un personnel administratif ;
- des enseignants ;
- un membre du service orientation.

Sont parfois mentionnés d'autres acteurs internes à l'établissement, principalement le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) dans des lycées technologiques ou professionnels, et quelquefois, des services civiques.

Une volonté de disposer de temps pour animer la cordée

De nombreuses répondants, qui sont très majoritairement les référents désignés par l'établissement tête de cordée, considèrent qu'ils ne disposent **pas suffisamment de temps** pour animer leur cordée.

À titre d'illustration :

- « *Le dispositif est formidable mais la gestion en est lourde et repose sur la bonne volonté des enseignants et des chefs d'établissement* » ;

- « Avoir un référent Cordée dédié pour un appui au montage des dossiers administratifs (aspect technique) ;
- « Plus de disponibilité pour piloter la Cordée. » ; « Du temps et des bras en interne ! » ;
- « Une formation (comprise dans le temps de travail) serait souhaitable pour me rendre plus efficient, en lien avec une mutualisation de l'expérience avec d'autres cordées » ;
- « Nous avons urgemment besoin d'une aide administrative en interne à notre établissement d'études supérieures pour compléter les dossiers, les demandes de subventions, assister à des réunions avec d'autres Cordées et le Rectorat ».

Certains considèrent qu'ils ne bénéficient pas d'une **valorisation** correspondant à leur investissement dans le dispositif, **une lassitude** est parfois perceptible ; elle pourrait menacer la pérennité de l'investissement des personnels mobilisés :

- « Une valorisation des personnels administratifs qui sont heureux de travailler pour un dispositif qui a du sens et qui veillent à mener à bien les actions des cordées » ;
- « Je souhaite que le travail que j'accomplis pour les cordées soit valorisé dans mon service d'enseignant à l'université. Ce n'est pas le cas actuellement » ;
- « Consacrer plus de temps à découvrir et utiliser les ressources proposées, échanger avec les autres acteurs et cordées, être moins dans le stress (demande de subventions, travail dans l'urgence). C'est d'autant plus regrettable que je trouve que l'on obtient déjà des résultats remarquables, que ce soit pour les collégiens et lycéens, que pour les étudiants en termes de compétences professionnelles (futurs professeurs) » ;
- « J'envisage d'arrêter l'an prochain l'encadrement de cette cordée s'il n'y a pas de changement au niveau de mon employeur. Ce serait dommage car je ne suis pas sûr d'être remplacé... ».

Il apparaît, à la lecture des commentaires, que **nombre de cordées n'ont pas eu connaissance de la possibilité décidée en 2020 par la DGEIP d'utiliser une partie de la subvention accordée par l'académie aux têtes de cordées afin de valoriser financièrement l'engagement des personnels** impliqués dans la cordée, par un complément de rémunération. La DGEIP et les académies devront de nouveau diffuser cette information aux Conférences (CPU, CGE, CDEFI) et aux têtes de cordées.

Ce constat n'est cependant pas unanime et dépend du **degré d'investissement de l'équipe de direction dans le dispositif et la place accordée à la cordée dans le projet d'établissement.**

Les Cordées de la réussite participent à l'égalité filles-garçons

Plus de 65,5% des têtes de cordées considèrent que le programme d'actions de leur cordée contribue à l'égalité filles-garçons.

Parmi le tiers de têtes de cordées qui apportent des précisions, plusieurs mentionnent qu'elles sont **attentives à la parité dans le « recrutement », tant des élèves et des tuteurs que des intervenants extérieurs** (professionnels par exemple).

Un grand nombre affichent de manière générale **l'ambition de lutter contre la discrimination et aux stéréotypes de genre et s'attachent en particulier à promouvoir auprès des filles les filières scientifiques et techniques**, souvent délaissées par celles-ci, ainsi que les métiers de l'ingénieur, du numérique et de l'industrie.

Quelques-unes évoquent « *l'exploration de l'univers de l'apprentissage, encore parfois méconnue comme voie d'excellence totalement ouverte aux filles* ».

Concernant les modalités, plusieurs précisent avoir mis en œuvre des actions spécifiques : des ateliers thématiques, des débats/joutes oratoires, des témoignages (étudiantes, professionnels) ou des événements (ex. pièce de théâtre sur la réussite, la visibilité/invisibilité des femmes dans les sciences).

Certaines d'entre elles sollicitent **l'intervention d'associations spécialisées** (Elles bougent, Capital Filles, Women in Finance...) des sessions dédiées.

14,5% des têtes de cordées précisent que leur cordée comporte des activités liées au sport

Il s'agit le plus souvent d'activités destinées à développer **la cohésion du collectif**, notamment entre tuteurs et

tutorés (course d'orientation, mini Olympiades...) ou de **participations à des évènements sportifs existants** organisés par des établissements d'enseignement supérieur.

Lorsque la formation tête de cordée constitue une filière sportive, **la découverte des métiers du sport** est également programmée.

3. Le partenariat avec les collèges et lycées encordés

Des relations établies avec des interlocuteurs privilégiés et des contacts établis avec les équipes éducatives

Plus de 91% des têtes de cordées disposent d'un interlocuteur privilégié dans les collèges/lycées encordés.

Les répondants qui n'en disposent pas commentent parfois cette situation : ainsi, « *Pas de référent dédié, ce qui complique la relation sur le plan opérationnel* ».

Une tête de cordée considère que « *Le Rectorat peut convaincre le chef d'établissement de nommer un référent Cordées, primordial pour le bon fonctionnement du programme* ».

Le référent est majoritairement un personnel désigné par le chef d'établissement (42,5%) ou le chef d'établissement lui-même ou de son adjoint (37,5%).

Lorsqu'un référent est désigné par le chef de l'établissement encordé, il s'agit le plus souvent d'un **enseignant** ou d'un **conseiller principal d'éducation** (CPE).

Quelques établissements indiquent parfois un autre interlocuteur privilégié : personnel administratif, en lycée professionnel le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), un service civique.

Lorsque le répondant identifie les autres personnels du/des collège(s)/lycée(s) encordé(s) avec qui il est en relation, il s'agit des catégories suivantes :

- 78% des répondants sont en relation avec **des enseignants de l'EPL** ;
- 31% avec les **personnels administratifs** ;
- 24,6% avec les **personnels d'orientation** ;
- 21% avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (**DDFPT**, en lycée professionnel) ;
- 3,9% avec un **service civique**.

Un partenariat engagé en majorité dès la phase d'élaboration du programme d'action

Concernant les **modalités d'élaboration du programme** de la cordée et les actions proposées aux élèves, (1 seule réponse possible), **plus de 64% des établissements affirment qu'il a été établi conjointement par l'établissement/formation et le(s) collèges et/ou lycées encordés.**

A l'inverse, cela signifie que **pour près de 34% des cordées, le programme a été élaboré essentiellement par la tête de cordée** (et pour moins de 2% essentiellement par le(s) collèges et/ou lycées encordés).

La moitié des établissements répondants déclare qu'un comité de pilotage a été mis en place avec le(s) établissement(s) encordé(s).

Ces deux éléments (l'élaboration conjointe du programme et un comité de pilotage commun) constituent des axes de progrès.

Des relations de qualité

94% des têtes de cordées jugent les relations avec les établissements encordés « très positives » (plus de 50% des répondants) **ou « positives »** (plus de 43%).

Seulement 6% les considèrent « insuffisantes » ou « très insuffisantes ».

Les axes d'amélioration identifiés

Les répondants pouvaient choisir plusieurs des axes d'amélioration proposés. Leurs priorités sont par ordre décroissant :

- mieux valoriser l'engagement des étudiants impliqués dans la cordée ;
- améliorer l'articulation des divers dispositifs et intervenants ;
- augmenter la fréquence des rencontres entre les responsables et/ou les référents ;
- développer l'implication et/ou l'assiduité des élèves des collèges et/ou lycées ;
- renforcer l'accompagnement des étudiants impliqués dans la cordée ;
- renforcer le dispositif d'évaluation de la cordée.

Quelques têtes de cordées ont par ailleurs identifié **la nécessité de développer le lien avec les familles**, élément qui est explicitement mentionné dans l'instruction interministérielle (« (...) *cet accompagnement renforcé sera d'autant plus profitable que les familles, centrales dans le processus d'orientation, y seront associées* »).

L'ambition va parfois au-delà de la seule adhésion à la participation de leur enfant à une cordée : « *L'organisation de rencontres entre les établissements d'enseignement supérieur et les familles doit être développée et encouragée, ce dès le collège et au lycée.* »

À noter que plusieurs têtes de cordées soulignent **les conséquences de la fusion des dispositifs Cordées de la réussite et Parcours d'excellence** et donc **l'intégration des classes de 4^{ème} et 3^{ème}**.

Ainsi,

- « *Elle appelle des évolutions du programme* », et « *L'intégration du niveau collège oblige à changé les activités et la manière d'échanger (ce qui rend l'exercice passionnant et complexe)* »,
- « *Le point de difficulté rencontré porte, dans le nouveau schéma, sur l'articulation des actions Collège - lycées pour garantir le continuum. Cette articulation n'est pas forcément facile à mettre en œuvre pour la tête de cordée car elle implique une démultiplication des actions même s'il ne s'agit pas de tutorat* ».

Au-delà de la phase d'apprentissage en cours depuis la fusion opérée en 2020, la DGESIP et la DGESCO devront **poursuivre leurs actions de sensibilisation et faire circuler les pratiques exemplaires** en matière de continuum. Devront également être **développés les outils qui permettront aux établissements de suivre les bénéficiaires dans leur parcours**.

4. Les autres partenaires intervenants au sein des Cordées de la réussite

D'autres partenaires contribuent souvent aux Cordées de la réussite

61% des têtes de cordées affirment que leur cordée a bénéficié en 2020-2021 et/ou bénéficiera en 2021-2022 de la participation, ponctuelle ou durable, « d'autres acteurs ».

La majorité des répondants ont cité plusieurs types de partenaires.

Il s'agit surtout d'**associations** ou de fondations (pour 2/3 des cordées ayant indiqué un partenariat), **d'entreprises** (43,5%) ou d'autres **universités/écoles** (39%).

Les autres partenaires sont par ordre décroissant : **une école du service public** (21%), **une collectivité territoriale** (22%), **une autre cordée** (14%).

Les collectivités étaient déjà bien identifiées, en particulier les Régions, notamment lorsqu'elles contribuent financièrement.

Les écoles du service public constituent un nouvel un acteur, suite à l'impulsion donnée par le ministère en charge de la fonction publique en 2021 ; elles vont contribuer à élargir les horizons des élèves et à développer l'attractivité des formations et des métiers.

Diverses **institutions culturelles ou acteurs artistiques** implantées dans les territoires couverts par les cordées, sont également mentionnées, participant ainsi à l'objectif d'ouverture culturelle pour les élèves bénéficiaires.

Quelques cordées mentionnent **d'autres partenaires** qui n'avaient pas été proposés dans la liste prédéfinie : une radio locale, une branche professionnelle, un CIO, un CROUS...

Les échanges avec d'autres cordées relèvent de la logique de partage d'expérience qui sera traitée par ailleurs et qui est encouragée par le MESRI et animée par les rectorats.

Par ailleurs, plusieurs cordées mentionnent des interventions de partenaires non institutionnels, principalement **des vacataires et intervenants individuels extérieurs au monde éducatif** (le mentorat est abordé dans le présent rapport). Il est parfois mentionné qu'ils sont rémunérés.

Des intervenants individuels issus d'autres administrations de la fonction publique d'État sont également évoqués par quelques cordées.

Les cordées qui n'ont pas noué de partenariats retiennent parfois **cet objectif dans leur projet** : « *Nous avons encore des difficultés à développer un partenariat avec le secteur associatif et le monde de l'entreprise, ce qui fera partie de nos objectifs à moyen et long terme.* »

5. Les objectifs et les actions de la Cordée de la réussite

Les Cordées de la réussite présentent **une grande diversité, chacune est adaptée à son contexte et aux partenaires. La circulaire interministérielle fixe des objectifs mais laisse une réelle marge de manœuvre** pour répondre aux besoins spécifiques des établissements encordés et des élèves bénéficiaires.

Des mots clés qui traduisent l'ambition du dispositif

Parmi les têtes de cordées qui ont accepté de qualifier la cordée à laquelle elles participent, **quelques mots clés sont plus particulièrement utilisés et expriment ainsi les valeurs** autour desquelles elles convergent, en accord avec les orientations définies par l'instruction interministérielle et par la Charte des Cordées de la réussite. Les mots les plus utilisés sont les suivants :

- Accompagnement ;
- Ambition ;
- Autonomie ;
- Confiance ;
- Découverte de l'enseignement supérieur ;
- Motivation ;
- Orientation ;
- Ouverture culturelle et sociale ;
- Réussite ;
- Soutien.

Des actions collectives et individuelles

Les actions menées au sein des cordées ont été respectivement :

- pour **55% essentiellement des actions collectives** ;
- pour **43% à la fois des actions collectives et des actions individuelles** ;
- pour 1,2% essentiellement des actions individuelles.

À noter que si les actions individuelles sont mentionnées dans l'instruction interministérielle et qu'il importe que

l'accompagnement soit personnalisé et ajusté aux besoins de l'élève, ces actions individuelles ne sont pas obligatoires. Ainsi, à titre d'illustration, l'intervention dans les collèges auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} peut être fondée sur des actions essentiellement collectives.

Par ailleurs, plusieurs cordées ont pu mentionner les difficultés opérationnelles induites par le contexte sanitaire pour mettre en place certaines actions en présentiel, même si d'autres sont parvenues à poursuivre un accompagnement en distanciel. Or, ces actions pouvaient notamment relever de l'accompagnement individuel.

Enfin, la croissance importante et rapide du nombre d'élèves bénéficiaires (80 000 en 2019 ; 185 000 en 2021) exige la mobilisation d'un nombre important d'étudiants tuteurs dont le recrutement est nécessairement progressif.

Les principaux objectifs des cordées sont concentrés sur les axes définis par la circulaire interministérielle

Plusieurs réponses étaient possibles, les réponses sont classées de manière décroissante :

- Aider à l'orientation des élèves (pour 88% des têtes) ;
- Élever l'ambition des élèves (88%) ;
- Réduire l'autocensure des élèves (75%) ;
- Faire découvrir aux élèves votre établissement/votre formation (72,5%) ;
- Développer l'ouverture culturelle des élèves (69%) ;
- Faire découvrir les métiers (62,5%) ;
- Développer l'autonomie des élèves (41%) ;
- Apporter un appui méthodologique/disciplinaire aux élèves (40%).

Lorsque des têtes de cordées ont complété cette liste d'objectifs prédéfinie dans le questionnaire, **les objectifs complémentaires suivants apparaissent** :

- S'exprimer à l'oral ;
- Développement personnel, Développer un esprit d'analyse critique mais argumenté ;
- Renforcer la confiance en soi ;
- Ouvrir les possibles ;
- Développer le réseau social des jeunes.

Une pluralité d'actions mise en place au sein de la cordée

Chaque Cordée de la réussite élabore un programme qui est examiné par une commission académique.

Chaque tête de cordée pouvait retenir plusieurs des actions dans la liste proposée dans le questionnaire car une cordée identifie nécessairement plusieurs actions afin de répondre à la pluralité des objectifs du dispositif (réduire l'autocensure, ouverture culturelle...) et d'intégrer les spécificités du contexte (sociales, géographiques...).

Les principales actions retenues sont présentées par ordre décroissant :

- **Visites/séances d'immersion dans un établissement d'enseignement supérieur** (et/ou lycée avec CPGE/STS) (83,5%) ;
- **Séances d'information sur les études supérieures** (82,5%) ;
- **Tutorat étudiant** (67%) ;
- **Activités culturelles** (visites de musée, conférences...) (63%) ;
- **Séances d'information sur les métiers** avec ou sans visite d'entreprises (60%) ;
- **Ateliers de renforcement des compétences psychosociales** (confiance en soi, prise de parole en public ...) (44,5%) ;
- **Soutien disciplinaire et/ou méthodologique** (40%).

Le mentorat se développe

13% des cordées ayant répondu à l'enquête, soit 34 cordées, ont intégré le mentorat dans leur programme d'action.

Le profil des mentors apparaît assez divers, plusieurs profils pouvant intervenir dans un même établissement. Il s'agit essentiellement d'enseignants (20 cordées), de salariés du secteur privé (19 cordées), de membres d'une association (18 cordées), d'agents du secteur public (15 cordées) ou de retraités (7 cordées).

L'intervention de mentors auprès des jeunes bénéficiaires devrait connaître un développement, dans le cadre du Plan mentorat et suite aux deux appels à projet qui ont permis de sélectionner des projets portés par des associations membres du collectif mentorat.

Cet accompagnement est complémentaire des actions déjà déployées, y compris lorsque le tutorat étudiant est proposé par la tête de cordée. La DGESIP et la DGESCO ont invité les associations lauréates à s'inscrire dans le cadre défini pour les Cordées de la réussite et à veiller à la bonne articulation avec les autres dispositifs utilisés par les collèges et lycées bénéficiaires.

6. La contribution des étudiants

L'implication des étudiants est déterminante

Les étudiants des établissements têtes de cordées jouent un rôle fondamental dans l'activité de chacune des Cordées de la réussite. L'enquête a plus particulièrement cherché à quantifier et qualifier cette contribution.

À noter que le programme d'une cordée ne comporte pas obligatoirement du tutorat exercé par des étudiants auprès des élèves bénéficiaires ; cet accompagnement individuel, de pair à pair, est conseillé mais non obligatoire. Ainsi, pour des élèves de 4^{ème} ou 3^{ème}, des actions essentiellement collectives peuvent avoir été retenues. Les étudiants peuvent ainsi contribuer utilement en participant à diverses actions du programme arrêté pour la cordée (visites, soutien scolaire...).

La taille des établissements et les effectifs de leurs formations impliquées dans le dispositif déterminent nécessairement le vivier d'étudiants susceptibles de s'impliquer.

Le nombre d'étudiants mobilisés varie donc fortement : de 2 pour un lycée à plus de 300 pour quelques universités.

Au total, plus de 8 000 étudiants sont impliqués dans les 247 établissements qui ont répondu à cette question.

Parmi ces étudiants, plus de 3 200 assureraient une fonction de tuteurs.

La tendance à la hausse de la mobilisation et à l'implication effective des étudiants dans le dispositif devra être confirmée dans les années à venir. Il pourrait correspondre d'une part à la montée en puissance du dispositif Cordées de la réussite et donc à l'augmentation du nombre de têtes de cordées et, d'autre part, répondre au souhait d'engagement des étudiants mis en évidence par plusieurs enquêtes récentes.

Le nombre moyen de collégiens et/ou de lycéens tutorés par chaque étudiant tuteur n'a pu être calculé car plusieurs établissements ont fourni des chiffres très élevés qui ne peuvent correspondre à la question posée ; ils pourraient en fait s'agir pour plusieurs cordées du nombre total d'élèves bénéficiaires au sein des établissements encordés et non du nombre moyen de tutorés.

Plusieurs témoignages portent sur **l'engagement très positif des étudiants**. Ainsi, « *Lorsque les étudiants sont accompagnés, encouragés et valorisés, ils déploient une énergie impressionnante et sont source d'idées et de réalisations riches pour tous* ».

L'enrichissement personnel induit par le tutorat est également souligné : « *Une véritable acquisition de compétences non seulement disciplinaires, mais aussi au niveau du savoir être (gestion du travail en équipe, gestion d'activités professionnelles, ...), de la communication (orale, écrite)* ».

Par ailleurs, « *Dans les cordées, le sentiment d'appartenance et de fierté est important pour les étudiants.* »

L'attractivité du dispositif et la valorisation de l'engagement étudiant sont les principaux enjeux pour le recrutement des étudiants

En effet, **plus de la moitié des établissements d'enseignement supérieur semble rencontrer des difficultés** pour recruter des étudiants : **51,5% affirment que le recrutement est « plutôt difficile » ou « difficile »**, 48,5% des répondants considérant que le recrutement des étudiants est « facile » ou « plutôt facile ».

Les principales difficultés rencontrées pour recruter et mobiliser des étudiants dans le cadre de la cordée de la réussite sont, parmi celles qui étaient proposées dans le questionnaire, les suivantes, par ordre décroissant :

- Difficulté à valoriser l'engagement des étudiants ;
- Concurrence d'autres dispositifs d'engagement des étudiants plus attractifs ;
- Difficulté à maintenir l'engagement des étudiants dans la durée ;
- Difficulté à convaincre les étudiants de l'intérêt de l'implication dans une cordée ;
- Manque de moyens pour encadrer et soutenir les étudiants engagés dans la cordée ;
- Manque de moyens pour former les étudiants ;
- Difficulté à faire passer les messages aux étudiants.

Des informations complémentaires sont proposées par une cinquantaine de têtes de cordées. **Les principales concernent surtout :**

- **L'insuffisance du temps disponible pour les étudiants ainsi que la faible compatibilité entre leur emploi du temps et celui des élèves bénéficiaires.** « *Les étudiants ne peuvent s'investir que le jeudi après-midi (demi-journée banalisée au sein de l'université). Or, techniquement, les établissements partenaires ne peuvent pas tout organiser le jeudi après-midi.* » ;
- **Le contexte « COVID ».** Ainsi, « *Cette année il a été plus difficile de mobiliser* » ;
- **L'éloignement géographique** de certains établissements encordés, notamment ruraux, « *Éloignement des grands centres universitaires* » ;
- Et, pour quelques-uns, **la difficulté à fidéliser les étudiants** « *en raison de la multitude d'activités proposées aux étudiants sur le campus* ». Certains mentionnent également des activités internes à l'établissement qui sont rémunérés.

Des établissements identifient également des problématiques spécifiques à certaines formations :

- **Les CPGE :** « *Contrainte de la CPGE* », « *La charge de travail en CPGE ne permet pas aux étudiants de dégager du temps pour un engagement soutenu dans le dispositif des Cordées* » ;
- **Les MEEF :** « *Manque de temps des étudiants inscrits en MEEF* » ;
- **Les IUT :** « *Pas d'UE libre ou de projet permettant l'engagement étudiant dans le programme d'un BUT déjà fort chargé en heures d'enseignement* » ; « *Sollicitation nombreuses des étudiants en mode projet en IUT* » ;
- **Les BTS :** « *Contrainte temporelle : les étudiants de BTS ont peu de disponibilités* » ; « *Les contraintes liées au calendrier de l'alternance auxquels sont soumis les étudiants, apprentis en BTS* » ;
- **Le rythme de certains cycles :** « *Les étudiants de 2e et 3e année ne restent qu'un semestre dans l'établissement. Ils partent en stage un semestre par an* » ; « *L'organisation semestrielle comprenant des départs en stage et à l'étranger en cours d'année* ».

Quelques pistes sont identifiées :

- Privilégier le recrutement d'étudiants établis à proximité des établissements encordés ;
- Lancer une campagne de communication par les réseaux sociaux afin de vulgariser les cordées ;
- Créer une communauté de tuteurs ;
- Rémunérer les étudiants.

Les têtes de cordées investissent dans la formation des étudiants tuteurs

65% des répondants mettent en place un dispositif de formation des étudiants tuteurs.

Les principales modalités pour les former sont les suivantes :

- Session(s) effectuée(s) par l'équipe pédagogique de l'établissement/la formation ;
- Session(s) organisée(s) avec une association spécialisée sur l'égalité des chances ;
- Session(s) organisée(s) par des étudiants tuteurs expérimentés ;
- Session(s) organisée(s) avec des représentants du collège/lycée encordé ;
- Session(s) organisée(s) avec le rectorat.

Quelques établissements font appel à des intervenants extérieurs, formateurs ou coach, parfois rémunérés.

Une école informe que « dans le cadre du PIA dont nous sommes partenaires, les ateliers de formation pour les tuteurs du PIA ont été ouverts à tous les tuteurs des cordées l'école ».

Par ailleurs, plusieurs têtes de cordées qui n'ont à ce stade pas mis en place un dispositif de formation annoncent qu'elles ont cette ambition pour les années à venir.

Plusieurs établissements formulent **des propositions**, parmi lesquelles :

- **Bénéficiaire de programmes de formation existants** : « Nous avons monté notre programme de formation pour nos tuteurs mais nous serions intéressés par des propositions de formation pertinentes à proposer aux tuteurs de cordées pour harmoniser les pratiques. » ;
- **Mutualiser les investissements avec d'autres têtes de cordées** : « Bénéficiaire de la part du rectorat de contacts avec des établissements ou des associations pour monter des formations » ;
- **Disposer de modules de formation en ligne** : « Une formation en ligne commune et pédagogique des étudiants tuteurs par un organisme externe serait un vrai plus » ;
- **Désigner en interne d'un référent pour les étudiants** : « La désignation d'une personne en charge du suivi des étudiants serait utile, avec la formalisation d'une procédure de recrutement et d'accompagnement, afin que le suivi chronologique et qualitatif de l'action soit facilité au niveau du pilotage » ;

Le développement de la logique de réseau entre les têtes de cordées, à l'échelle académique et au plan national devrait permettre de **partager les bonnes pratiques et les outils**.

Une diversité de modalités de suivi, d'encadrement et de soutien des étudiants tuteurs

Près de la moitié des têtes de cordées ont précisé les modalités de suivi de leurs étudiants tuteurs

Parmi les modalités qui leur étaient proposées, **les principales** sont les suivantes :

- Une réunion en début d'année ;
- Un rendez-vous régulier avec un/des animateur(s) de la cordée au sein de votre établissement/formation ;
- Des échanges par mël/téléphone avec un interlocuteur interne à votre établissement/formation ;
- Une réunion bilan en fin d'année ;
- Une/des réunion(s) collective(s) d'échanges entre tuteurs.

Une vingtaine de têtes de cordée précisent **les modalités opérationnelles** qu'elles ont retenues :

- « Réunions et suivi par l'association mandatée pour la formation des étudiants tuteurs » ;
- « Suivi par le volontaire en service civique » ;
- « Recours à des associations étudiantes, voire création d'une association étudiante dédiée » ;
- « Réunions bilan semestrielles » ;
- « Utilisation d'une Fiche de suivi » ;

- « Groupes dédiés de coordination sur les réseaux sociaux » ;
- « Des points réguliers avec les établissements scolaires et les tuteurs référents » ;
- « Un petit groupe de pilotage sur le parrainage (professeurs de CPGE du lycée) est chargé du suivi des parrains/marraines, à l'écoute de leurs besoins et sert de courroie de transmission auprès du référent Cordée ».

Un tiers des établissements ont mis en place une procédure leur permettant de s'assurer de l'honorabilité des tuteurs

L'enquête ne permet pas de connaître les modalités retenues par les têtes de cordées, ni les éventuelles attentes formulées par les établissements encordés.

Certaines têtes de cordées semblent sceptiques sur l'enjeu « *Nous ne voyons pas comment ce paramètre pourrait être évalué. Seules les personnes volontaires s'engagent dans ces dispositifs. Aucun souci n'a jamais été jusqu'à présent rencontré avec un tuteur.* »

Parmi les établissements qui n'ont pas mis en place de procédure, plusieurs apportent des précisions concernant les « éléments de garantie » mis en place et les modalités retenues :

- Certains considèrent que **leur connaissance de leurs étudiants est suffisante** : « *Recrutement de nos étudiants auxquels nous faisons entière confiance.* » « *Bonne connaissance de nos étudiants mais cela ne vaut pas certificat d'honorabilité* » ;
- D'autres estiment que **les modalités retenues sont suffisantes** « *Nous n'avons pas mis de procédure en place mais ils signent un engagement en tant que tuteur* », « *On examine simplement attentivement les lettres de motivations et les CV* » ; « *Les étudiants sont reçus pour un entretien qui permet de s'assurer de leur honorabilité.* » ; « *Pas de procédure, par contre les tuteurs doivent évaluer le projet plusieurs fois dans l'année.* » ;
- **Le recours à un tiers de confiance** est également évoqué : « *Les cordées sont gérées par une association. D'une année sur l'autre les membres de l'association trouvent leurs successeurs.* ».

La valorisation de l'engagement des étudiants impliqués (tuteurs ou non) dans la cordée de la réussite est appelée à se développer

64% des répondants valorisent l'engagement de leurs étudiants dans le dispositif Cordée de la réussite, qu'ils soient tuteurs ou non.

Ils utilisent principalement les modalités suivantes (par ordre décroissant, un quart d'entre eux utilisent au moins 2 des 4 modalités) :

- **Attribution de crédits E.C.T.S** (plus de 40% des répondants) ;
- **Aménagement de l'emploi du temps** (27%) ;
- **Inscription d'un supplément au diplôme** (25%) ;
- **Dispense de certains enseignements** (11,5%).

Plusieurs établissements donnent des précisions, notamment lorsque leur cursus intègre l'engagement de l'étudiant. Cela pourrait constituer des pistes à explorer pour les établissements qui ont ouvert ou souhaitent ouvrir une réflexion sur cet axe.

Un engagement intégré au cursus :

- Des écoles d'ingénieurs : « **le Service citoyen: 40h d'engagement citoyen à accomplir pour l'obtention du diplôme d'ingénieur, qui peut donc s'incarner dans le tutorat étudiant, mais les tuteurs de la Cordée effectuent un engagement encore plus significatif (100 h)** », « **Implication citoyenne obligatoire dans la diplomation** », une école de commerce : « **Engagement citoyen obligatoire** » ;
- Une école du service public : « **Validation obligatoire d'une Mission d'Intérêt Général** », « **Reconnaissance dans le parcours de formation, en tant qu'engagement citoyen (disposition prévue dans le décret relatif à la scolarité des élèves)** » ;

- Un institut : « **Équivalence d'un module d'ouverture sociale et engagement** : a pour valeur 1 ECTS » ;
- Un INSPE : « **Attribution d'un ECTS et une option dans la maquette de formation** ».

Une valorisation dans les résultats académiques :

- Des universités : « **Attestation d'heure de formation** pour leur école doctorale », « **Octroi de bonus** sur la moyenne générale » ; Valorisation dans un module universitaire "**Note d'ouverture culturelle**" « **Bonus engagement** (0,25 points max dans la moyenne) » ;
- Une école : « **Obtention de l'équivalent d'un mois d'expérience professionnelle** » ;
- Une école d'ingénieurs : « **Note de vie collective** » ;
- « **Implication valorisée dans les avis** permettant le recrutement ultérieur en école de journalisme » ;
- Une STS : « **Valorisation de l'engagement au niveau du BTS** » ;
- Un IUT : « **il n'y a pas d'UE libre par contre nous travaillons à la mise en place d'une valorisation sous forme de Bonus sur la moyenne du semestre** ».

Une attestation :

- Un lycée : « **Délivrance d'une attestation de tutorat** » ;
- Une université : « **Délivrance d'une attestation d'engagement** » ;
- Une école d'ingénieurs : « **Certificat de management de la diversité** » ;
- Une école d'ingénieur : « **Label "Étudiant Engagé"** » ;
- Un IUT et un lycée : « **Création d'un open badge (inclus dans leur CV)** ».

Un lycée signale qu'il utilise **la disposition introduite en 2021 sur Parcoursup** : « *Mention sur Parcoursup et dans le LSL, rubriques "engagements". Inscription BEE et Parcoursup selon l'engagement élève* ».

Quelques établissements mentionnent qu'ils **rémunèrent les étudiants tuteurs** :

- Une école commerce : « **Rémunération à l'heure** » ; une autre : « *Pour pallier au désengagement potentiel des étudiants, notamment en période d'examen, une rémunération horaire a été mise en place sur certains projets de la Cordée comme la permanence d'aide aux devoirs* » ;
- Un lycée : « **Indemnisation horaire du tutorat** » ;
- Un IEP : « **Au SMIC horaire** », un autre IEP : « **Gratification 12h/an au SMIC** » ;
- Une université : « **Les étudiants tuteurs sont rémunérés via un contrat étudiant** ».

Un établissement considère que « *En cette période où la précarité étudiante est largement discutée, il est dommage que les salaires des étudiants ne puissent être comptabilisés dans les frais liés au coût des cordées dans l'AAP du rectorat* ».

Pour mémoire, concernant les étudiants, le budget géré par la DGESIP ne peut être utilisé que pour prendre en charge les frais engagés par les étudiants, essentiellement des frais de déplacement et non pour les rémunérer.

D'autres établissements offrent aux étudiants « **des Goodies, des chèques cadeaux** ».

Des suggestions sont formulées :

- « *Il serait souhaitable que l'implication des étudiants dans le dispositif des cordées de la réussite soit clairement identifiée dans le cadre du B2E (Bonus Engagement Étudiant)* » ;
- « *Indiquer dans l'emploi du temps des étudiants un créneau horaire "tutorat Cordées de la Réussite" avec un ou un groupe d'élèves (lycéens et/ou collégiens) en présence du référent du dispositif* » ;
- « *Il devient URGENT de pouvoir valoriser cet engagement assez lourd dans l'obtention du BTS* » ;

- « Prendre en compte l'intérêt que cela représente pour consolider leur propre parcours (ex. : professorat des écoles, métiers de l'éducation) et augmenter leurs compétences sociales ».

D'autres suggèrent d'exploiter la **dynamique collective créée au sein de la communauté des tuteurs** : « Une chaîne des élèves devenus étudiants pourrait être encouragée par l'établissement (dispositif alumni). »

7. Les ressources financières

Les Cordées de la réussite bénéficient de **plusieurs financements ministériels**. S'agissant des têtes de cordées, le MESRI et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires sont les principaux financeurs.

Le budget annuel porté par le MESRI est d'1,5M€. Il a été complété en 2021 et en 2022 par 2M€ dans le cadre du plan de relance. Ce budget est réparti entre les académies au prorata du nombre de cordées.

Sur ce champ financier, l'enquête visait d'une part à identifier les sources de financement complémentaires des têtes de cordées et, d'autre part, à disposer de leur appréciation sur les moyens disponibles.

Des têtes de cordées parviennent à mobiliser des fonds propres pour compléter le financement de leur cordée

36% des têtes de cordées financent la cordée sur ses fonds propres pour compléter la subvention versée par le rectorat et/ou la préfecture.

Les moyens mobilisés par les 87 têtes de cordées qui ont indiqué le montant que leur établissement attribuait à la cordée atteignent la somme totale de **2 376 970€**.

Les montants sont **extrêmement variables** : de quelques euros pour un lycée à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour d'autres. La moyenne, 27 300€, n'est donc pas significative.

La mobilisation de ces fonds propres ne semble pas liée au statut de l'établissement tête de cordée.

À titre d'illustration, voici quelques montants :

- Une université : 70 000€, des IUT, 50 000 ;
- Une école de commerce : 40 000€, une autre 330 000€ ;
- Des écoles d'ingénieurs publiques: 25 000€ ; 50 000€ ; 60 000€ ;
- Une école d'architecture : 18 000€ ;
- Une école du service public : 37 500€ ;
- Quelques lycées, quelques centaines d'euros.

Des partenaires de cordées abondent, parfois à des niveaux élevés, le budget attribué par l'académie et/ou la préfecture à la cordée de la réussite

20% des répondants déclarent que des partenaires (associations/fondations, collectivités territoriales, entreprises...) complètent le budget attribué par l'administration.

Les montants sont là encore **très variables** : de 70€ pour un lycée à 128 000€ pour une école d'ingénieurs publique, plus de 100 00€ pour une école de commerce ou 192 000€ pour un IEP.

La somme des 49 établissements qui ont indiqué le montant de la contribution de leurs partenaires atteint **plus de 1,7M€, soit près de 35 000€ par cordée.**

Des subventions ministérielles globalement adaptées aux besoins

Si plusieurs têtes de cordées souhaitent souligner l'enjeu budgétaire, notamment dans une perspective de croissance du nombre d'élèves bénéficiaires, **les sommes attribuées par les rectorats et les préfectures**

semblent plutôt répondre aux besoins :

- **65% des répondants** considèrent que le budget alloué par le rectorat et/ou la préfecture à l'établissement dans le cadre de l'appel à projet **est adapté** au programme d'actions de la cordée ;
- **33% le jugent insuffisant** pour mettre en œuvre les actions du programme ;
- 2% le trouvent supérieur à la capacité d'action actuelle de l'établissement et/ou des établissements encordés.

Dans la partie de l'enquête qui visait à identifier les causes des éventuelles difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la cordée, **seulement 6% des têtes de cordées attribuent les difficultés rencontrées à « l'insuffisance des moyens budgétaires ».**

La relative satisfaction constatée doit être modérée par **une inquiétude plusieurs fois formulée concernant la pérennité des moyens annuels disponibles** : « *La pérennisation des crédits reste essentielle pour la viabilité de cette stratégie.* »

8. Les résultats obtenus

Un programme d'action contrarié par la crise sanitaire en 2020-2021

87% des têtes de cordées ont rencontré des « difficultés dans l'organisation de la cordée et/ou dans la mise en œuvre des actions en 2020-2021 ».

La quasi-totalité de ces établissements considèrent que ce sont **avant tout « le Contexte Covid-19 et les conséquences de la crise sanitaire »** qui ont généré des difficultés.

De fait, **seulement 16% des répondants considèrent avoir pu mener en 2020-2021 « pratiquement toutes les actions initialement envisagées, y compris en recourant à des formules hybrides en distanciel »** ; tandis que 71,5% répondent avoir pu les « mener en grande partie ».

Certains répondants précisent les conditions rencontrées. Les situations sont assez contrastées :

- **La disponibilité des EPLE, mobilisés par la gestion interne de leur établissement** : « *Nos interlocuteurs étaient entièrement occupés à gérer la crise.* » ; « *Le contexte sanitaire a désorganisé les actions et découragé les bonnes volontés.* » ; « *L'assiduité a été plus limitée sur cette période, même si nous avons réussi à maintenir du lien avec la majorité des tutorés* ». Mais pour un autre établissement « *Très belle implication des personnels référents des lycées et des personnels administratifs des lycées, qui ont permis le maintien de l'aide aux devoirs* » ;
- **La fermeture de nombreux lieux d'accueil, en particulier dans le secteur culturel** : « *La plupart de nos séances de tutorat ont eu lieu. En revanche la majorité des sorties culturelles et des projets ont été annulés à cause de la situation sanitaire.* » ; « *Des actions, notamment des voyages (scientifique à St Pierre et Miquelon et mémoriel à Auschwitz), ont été reportées en 2021-2022, sans aucune garantie de pouvoir les réaliser* » ;
- **Des rencontres en présentiel limitées, des difficultés avec le distanciel** : « *Les temps de convivialité entre les élèves et les étudiants n'ont pas eu lieu. Or, ils participent à remédier au phénomène d'autocensure qui limite les ambitions de certains élèves.* » « *Problème de distanciel car mauvaise connexion internet dans les établissements ruraux* » ; « *Les tentatives de mise en lien des jeunes en visio (lycéens-étudiants) n'ont pas fonctionné car ils ne se connaissaient pas.* » ; « *La fracture numérique n'a pas permis à la totalité des tutorés d'être suivis régulièrement* ». Mais un autre établissement souligne « *Le sens de la responsabilité de la part des tuteurs.* » et pour une université « *Toutes les activités prévues ont été accomplies, même le travail dans les laboratoires de l'université* ».

Des établissements ont parfois mobilisé **des moyens supplémentaires** : ainsi une école « *a prêté des ordinateurs aux étudiants qui en avaient besoin. Des cartes prépayées pour les connections ont été distribuées.* »

Une autre a « *créé un Google drive, plateforme d'échange et de dépôt des documents pour les tuteurs.* »

Plusieurs têtes de cordées soulignent qu'elles sont **parvenues à s'adapter** : « *Nous avons su nous adapter pour maintenir la quasi-totalité des ateliers en présentiel ou en distanciel ou inventer de nouveaux formats pour permettre l'accès à la culture malgré le contexte* » ; « *Grace à la collaboration des équipes pédagogiques des établissements scolaires avec des adaptations permanentes dans le format d'interventions et au soutien du réseau académique des cordées de la réussite* » ; « *Le concours d'éloquence a également pu se faire en ligne début mai avec un bon taux de participation des élèves qui pour certains ont mieux surmonté leur timidité du fait de ne pas être devant un public physique* ». « *Une belle dynamique inter-académique qui met en avant à la fois la richesse de nos formations ainsi que notre capacité à travailler en réseau* ».

Certaines identifient **des éléments positifs** : « *Le distanciel a donné une grande souplesse d'organisation aux groupes* » et tirent **des enseignements** : « *Nous devons donc prévoir avec nos partenaires une réflexion autour de la mise en place **séances virtuelles**, qui peuvent avoir **leur intérêt dans différents contextes** (éloignement des élèves, difficultés de déplacement, isolement "préventif" d'un ou plusieurs élèves en lien avec la crise sanitaire)* ».

Malgré le contexte, les objectifs des cordées sont atteints, avec des nuances selon leur nature

Pour chaque item, la tête de cordée devait indiquer s'il était « *totalemment atteint, plutôt atteint, peu atteint ou pas du tout atteint* ».

Quatre objectifs rassemblent des retours très positifs (pour environ 80% « *totalemment ou plutôt atteints* ») :

- « *Élever l'ambition des élèves* » (83%) ;
- « *Aider à l'orientation des élèves* » (83%) ;
- « *Faire découvrir aux élèves votre établissement/votre formation* » (79%) ;
- « *Réduire l'autocensure des élèves* » (78%).

Deux objectifs connaissent une moindre performance (« *totalemment ou plutôt atteints* » pour environ 60% des répondants) :

- « *Faire découvrir les métiers* » (59,5%) ;
- « *Développer l'ouverture culturelle des élèves* » (56,5%).

Deux objectifs sont « *totalemment ou plutôt atteints* » pour un peu plus de 50% des cordées

- « *Développer l'autonomie des élèves* » (53,5%)
- « *Apporter un appui méthodologique/disciplinaire aux élèves* » (50,5%).

À noter que ces 2 derniers objectifs étaient ceux (cf. supra) auxquels adhéraient le moins les têtes de cordées (environ 40%).

Le contexte sanitaire peut en partie expliquer la performance de certains résultats. Plusieurs têtes de cordée ont ainsi insisté dans leurs commentaires sur **l'impossibilité de visiter les lieux culturels** prévus dans le programme. De même, **la difficulté pour les tuteurs à rencontrer les élèves** bénéficiaires a pu limiter l'appui méthodologique/disciplinaire.

Il conviendra d'observer les évolutions dans les années à venir, en fonction des contraintes qui pèseront ou non sur la mise en œuvre du programme.

Des actions emblématiques qui illustrent la richesse et la diversité des initiatives

Outre les actions qui sont identifiées dans l'instruction interministérielle et qui sont largement développées par les partenaires opérationnels (visites d'établissements d'enseignement supérieur, ateliers de présentation des filières d'enseignement supérieur...), plusieurs têtes de cordées mentionnent des opérations qu'ils considèrent comme **emblématiques et efficaces**. Leur grande diversité traduit la richesse des initiatives :

- « *La sensibilisation à la biodiversité dans une logique collective : **gestion d'un jardin collectif** dans un établissement* » ;

- « *Incitation à un "esprit promotion" avec la **distribution de sweat-shirts avec le logo Cordées**, à l'ensemble des collégiens* » ;
- « **Un atelier créatif autour du théâtre et des discriminations** proposé sur les vacances scolaires (2 jours) pour une trentaine de collégiens et lycéens encordés, avec une compagnie de théâtre » ;
- « **Un artiste slameur** accompagnant les élèves dans la rédaction de poèmes et la réalisation d'une brochure » ;
- « **Une lecture théâtralisée** dans un collège rural en partenariat avec le Grand Théâtre » ;
- « *Le séjour de 18 lycéens au **Festival d'Avignon**, encadrés par des professeurs des lycées et par des étudiants* » ;
- « **Un concours d'éloquence** avec récompenses et un jury de professionnels assiste à la prestation des élèves (comédien, avocate, enseignant, personnel de l'école) » ;
- « **Une soutenance de projet devant un Jury au Conseil Régional** pour les collégiens » ;
- « **L'immersion dans des laboratoires de sciences** » ;
- « *Une journée d'information-orientation "Un jour, des Rencontres Inspirantes" a permis la mise en relation de collégiens et lycéens avec des personnalités ayant eu des parcours atypiques dans 18 secteurs d'activités (pilote de chasse, médecins, chercheurs, sportifs de haut niveau...)* » ;
- « *Organisation d'un **escape game** "Sauvez la planète"* » ;
- « **Mise en place d'une charte**, laquelle a été signée par les collégiens lors d'une **cérémonie très solennelle**, au sein du lycée et en présence des référents des trois collèges et de professeurs du lycée » ;
- « **Réalisation de dossiers scientifiques synthétiques et d'exercices sur bases de données issues de la recherche, de capsules vidéo de démonstration de TP, de mise en place de manipulation pour ateliers scientifiques** » ;

Les difficultés rencontrées par les têtes de cordées

Les têtes de cordées ont rencontré des difficultés diverses.

Parmi les types de difficultés qui étaient identifiés dans le questionnaire, **les principales causes** retenues par les têtes de cordées sont les suivantes :

- Plus d'un quart des têtes de cordées ont « *rencontré **des contraintes d'emplois du temps des intervenants (enseignants, étudiants...)** de leur établissement/formation* » (26%) ;
- 19% considèrent que « **l'accompagnement personnalisé des élèves est difficile à mettre en œuvre** » ;
- 12% jugent le « **partenariat avec les collèges/lycées encordés insuffisant** » ;
- 11% considèrent « **insuffisante la mobilisation des équipes pédagogiques des établissements encordés** » ;
- 11,5% estiment « **insuffisant le nombre d'étudiants mobilisés dans leur établissement/formation** » ;
- 9% considèrent que la « **mobilisation des équipes de la tête de cordée est insuffisante** » ;
- Enfin, 3% à « *l'absence ou l'insuffisance du diagnostic initial* ».

Des pistes pour renforcer l'efficacité des Cordées de la réussite

Les axes d'amélioration des Cordées de la réussite, proposés dans le questionnaire, ont été classés par les répondants par importance décroissante :

- **Améliorer le partenariat** avec les collèges/lycées encordés ;
- **Renforcer l'implication de l'équipe pédagogique des établissements scolaires encordés** ;
- **Renforcer l'implication de l'équipe pédagogique de la tête de cordée** ;
- **Mettre en place un dispositif d'évaluation de la Cordée** ;
- **Renforcer la mobilisation des étudiants de la tête de cordée** ;
- **Améliorer l'articulation et la cohérence avec les interventions de partenaires extérieurs** (associations,

entreprises, mentors...).

D'autres pistes sont suggérées par les têtes de cordées. Outre les questions liées au tutorat étudiant, aux procédures administratives, aux moyens en ressources humaines et budgétaires et à l'évaluation qui sont traités par ailleurs dans le présent rapport, les axes suivants sont mentionnés :

- « **Débuter dès le mois de septembre.** Nos premières actions débutent début décembre » ;
- « Mettre encore **davantage en cohérence nos interventions avec le programme** que doivent suivre les collègues du secondaire » ;
- « L'intégration du niveau collègue oblige invite à **faire évoluer les activités et la manière d'échanger** (ce qui rend l'exercice passionnant et complexe) ;
- « Développer **le lien avec les familles** » ;
- « Renforcer **le lien avec les entreprises** ;
- « **Connecter les cordées des trois établissements scolaires** (deux nouveaux nous ont rejoint en 2021-2022) au moins une fois dans l'année lors d'un temps commun en fin d'année ».

L'enjeu majeur des ressources humaines mobilisées par les établissements têtes de cordées

Un grand nombre de têtes de cordées soulignent l'insuffisance des ressources humaines mobilisées au sein de leur établissement pour animer la cordée.

- « Nous avons besoin de temps et de beaucoup communiquer pour déjà expliquer en interne les Cordées et mobiliser davantage les enseignants et étudiants » ;
- « Disposer de moyens humains pour favoriser et développer les actions » ;
- « Renforcer les moyens financiers pour permettre de pérenniser le poste de la chargée de projet "cordées de la réussite" » ;
- « Disposer de moyens en HP pour mobiliser les professeurs » ;
- « Les équipes sont volontaires mais la question du temps possible à dégager est une question cruciale » ;
« Le dispositif est formidable mais la gestion en est lourde et repose sur la bonne volonté des enseignants et des chefs d'établissement ».

La question de la rémunération des personnels investis dans la cordée est également mise en évidence.
« Rémunérer les collègues ».

Toutefois, **seulement 31,5% des répondants ont utilisé en 2021 ou vont utiliser en 2022 une partie de la subvention allouée par le rectorat à partir de la dotation attribuée par la DGESIP pour compléter la rémunération des personnels** de l'établissement impliqués dans la cordée de la réussite, comme l'autorise la DGESIP depuis 2021.

Il est possible que tous les établissements têtes de cordée n'aient pas eu connaissance de cette possibilité, actée récemment. La DGESIP le leur rappellera.

Quelques lycées têtes de cordées formulent parfois des suggestions qui relèvent de la responsabilité du ministère en charge de l'éducation nationale : « *Sensibiliser l'académie pour une meilleure prise en compte du travail accompli par les enseignants en collèges-lycée* ».

9. L'intégration des têtes de cordées dans le dispositif national et académique

Le soutien des rectorats et du MESRI : des relations à renforcer

45,5% des têtes de cordées ont bénéficié du soutien du rectorat pour élaborer le programme d'actions de la cordée.

82% des établissements sont en contact avec le référent académique Cordée de la réussite de l'académie

dans laquelle il sont implantés.

Si 35,5% qualifient ces contacts de fréquents, 41% considèrent qu'ils sont épisodiques et 23,5% rares.

La connaissance des documents de référence est limitée :

- **39% des têtes de cordées ne connaissent pas le guide méthodologique** destiné aux établissements d'enseignement supérieur élaboré par la DGESIP. Parmi ceux qui le connaissent, 81,5 le jugent utile ;
- **25% ne connaissent pas la Charte des Cordées de la réussite** rendue publique en juillet 2021.

Or, cette charte « **engage tout acteur impliqué au plan national ou local dans le dispositif des Cordées de la réussite** : élèves, étudiants, mentors, établissements d'enseignement secondaire encordés et établissements d'enseignement supérieur têtes de cordées, associations, partenaires du monde économique, collectivités territoriales... » ;

- **58% ne connaissent pas le site dédié aux Cordées de la réussite géré par l'ONISEP**, qui a notamment pour vocation de valoriser les réalisations de chacune des cordées ;
- **23% des têtes de cordées souhaitent plus de soutien méthodologique** (documents, supports, appui de l'académie...).

Il importera donc que **les ministères et leurs services déconcentrés renforcent leurs actions** d'information, de diffusion de documents structurants ou méthodologiques auprès des acteurs des Cordées de la réussite, et d'animation des réseaux.

Les têtes de cordées souhaitent une simplification de la procédure annuelle d'appel à projet et d'attribution de la subvention

Chaque rectorat de région académique publie chaque année, avec la préfecture de région, un appel à projet afin de recueillir les projets portés conjointement par les têtes de cordées et les établissements encordés. A l'issue de l'examen des dossiers, une commission régionale attribue des subventions. Plusieurs institutions publiques interviennent, les calendriers sont propres à chacune.

65% des têtes de cordées interrogées considèrent que la procédure annuelle d'appel à projet est « complexe » ou « trop complexe » et les dates de validation des dossiers et de versement des subventions sont trop tardives.

Plusieurs établissements commentent la procédure actuelle : « *Un dossier trop complexe à remplir, en particulier dans le cadre de la politique de la ville.* » et attendent « *Une simplification dans la demande budgétaire et notamment vis-à-vis de la répartition budgétaire avec les organes financeurs* ».

En raison des calendriers, il s'avère « *Difficile d'anticiper le montant des subventions, variables d'une année sur l'autre.* » ; « *Il serait préférable d'avoir un retour sur le montant obtenu dès septembre ou au plus tard octobre afin de pouvoir planifier au mieux les actions sur l'année. Un retour définitif début décembre oblige à débiter vraiment les actions en janvier - heureusement nous avons déjà organisé malgré tout quelques premières rencontres et temps de visite dès cet automne, malgré l'absence de retour sur le montant obtenu, grâce à un reliquat de l'année dernière* ».

Un avis formulé par une tête de cordée concentre plusieurs éléments émis par diverses têtes de cordées : « *Dans notre académie, il y a trois financeurs - MESRI, DREETS, Région - et donc entre deux et trois dossiers à monter pour effectuer une Cordée. Il nous est demandé de monter en puissance, vis à vis du nombre d'élèves à encorder mais les financements sont cette année moins importants que les autres années. Les équipes sont en train de se décourager. Il faudrait tendre vers un seul formulaire de demande à remplir et augmenter les moyens* ».

Enfin, quelques établissements suggèrent « *Moins d'enquêtes de suivi* ».

Une intégration croissante des têtes de cordées dans l'animation nationale du dispositif

Une participation en hausse à la Semaine nationale des Cordées de la réussite (3^{ème} semaine de janvier).

La participation des têtes de cordées augmente notablement en 2 ans.

28% des têtes de cordées affirment avoir participé à la semaine nationale des Cordées de la réussite en janvier 2021 ; ils sont **plus de 57% à avoir annoncé leur participation à l'édition 2022.**

Deux facteurs peuvent expliquer cette évolution. D'une part, l'ampleur de la crise sanitaire en 2021 et les restrictions induites ont nécessairement réduit le nombre d'évènements organisés en début d'année. D'autre part, le renforcement de l'animation et de la communication opéré par l'ensemble des ministères intervenants dans le cadre de l'enseignement supérieur, ainsi que la mobilisation de leurs services déconcentrés ont suscité une mobilisation des établissements d'enseignement supérieur sur cet évènement annuel.

Le poids du contexte sanitaire est perceptible sur les modalités de participation et les types d'évènements organisés. En effet, pour l'édition de janvier 2021, les manifestations organisées par les têtes de cordées avec les élèves des établissements encordés se sont déroulées pour la plupart en visioconférences ; les évènements prévus pour janvier 2022 devaient pour **près d'un tiers des répondants viser à « accueillir physiquement des élèves » dans leurs locaux d'établissements d'enseignement supérieur** (et 10% devaient participer à un évènement organisé dans un établissement encordé).

Toutefois, pour la semaine nationale 2022, les établissements ayant répondu pour la plupart avant fin décembre 2021, **le contexte sanitaire effectif en janvier 2022 et l'évolution des protocoles sanitaires** (en particulier celui du MENJS qui ne permettait pas d'opérer des brassages entre les classes de collégiens ou de lycéens) pourraient avoir réduit le nombre d'évènements effectivement organisés en présentiel. Par précaution, 20% des têtes de cordées qui avaient prévu de participer à la Semaine nationale avaient choisi « *l'organisation de visioconférences avec les élèves des collèges/lycées encordés* ».

Les actions de communication externe se renforcent également : le nombre de têtes de cordées qui ont prévu de **communiquer sur leur site internet** à l'occasion de la Semaine nationale des Cordées de la réussite augmente de plus de 200% entre 2021 et 2022.

Et 20% des têtes de cordées participant à la Semaine nationale envisageaient « **une communication dans la presse locale** ».

Par ailleurs, 14% d'entre elles avaient prévu de « **participer à un évènement organisé par l'académie** ».

Plusieurs suggestions sont formulées concernant la préparation de la semaine nationale, « *Il serait bien que la date de la semaine des Cordées soit plus communiquée vers novembre/décembre afin de pouvoir planifier des actions plus importantes à l'avance. Nous n'avons pas forcément ce calendrier-là en tête en planifiant les actions, il serait bien d'avoir un rappel.* »

La prise en compte de la participation des élèves à une Cordée de la réussite par les établissements d'enseignement supérieur qui proposent leur offre de formation sur Parcoursup reste pour l'instant limitée

Les établissements dont l'offre de formation est proposée sur la plateforme Parcoursup peuvent depuis la session 2021 prendre en compte, lors de l'analyse et du classement des dossiers des lycéens candidats à leur formation, leur participation à une cordée de la réussite lors de leur scolarité en classe de 1^{ère} et/ou de Terminale, lorsque cette caractéristique figure dans le dossier du candidat (Article 37 de la loi de programmation de la recherche).

26% des répondants soit 64 établissements d'accueil, répondent que leur établissement **a saisi cette possibilité de prendre en compte la participation des candidats à une Cordée de la réussite**.

Seulement 24 d'entre eux affirment que cette prise en compte figure dans le rapport public d'examen des vœux élaboré par chaque formation et mis en ligne sur la plateforme Parcoursup à l'issue de la procédure Parcoursup 2021.

Une logique de réseau entre têtes de cordées à développer

58,5% des têtes de cordées ont eu l'opportunité d'échanger avec d'autres têtes de cordées.

Ces échanges se sont principalement déroulés dans le cadre suivant :

- Une réunion collective organisée par le rectorat ;
- Une réunion informelle ;
- Une réunion organisée par la tête de cordée et/ou d'autres établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Et, dans une moindre mesure, dans le cadre de la Semaine nationale des Cordées de la réussite

D'autres opportunités pour échanger sont identifiées :

- Le Groupe d'ouverture sociale (GOS) animé par la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ;
- La COURROIE, CONFérence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des Étudiants ;
- Dans le cadre de la cordée mutualisée dont l'établissement est tête de cordée ;
- Dans le cadre de structures locales, formelles ou non ;
- Séminaire National des Cordées de la Réussite et des Parcours d'Excellence / Perpignan 2019 ;
- Au sein d'un réseau d'écoles déjà constitué.

Si l'objectif premier retenu par les têtes de cordées est de renforcer le dialogue avec les établissements encordés, de nombreuses têtes de cordées souhaitent disposer de **temps d'échange avec d'autres têtes de cordées**.

Des attentes en matière d'outils/supports sont également formulées : « *Une plateforme collaborative académique serait intéressante pour le partage d'expériences et la mutualisation des bonnes pratiques* » ; « **La centralisation de l'ensemble des actions** identifiées et réalisées par les différentes Cordées, sur une même plateforme serait un plus. Même chose pour **l'ensemble des outils et techniques** utilisés auprès des jeunes encordés ».

La DGESIP s'attachera, avec les académies et en lien avec la DGESCO à renforcer le dispositif d'animation du réseau des acteurs.

Le séminaire national des têtes de cordées organisé en juin 2022 par l'université de Perpignan avec le soutien du MESRI, du MENJS et du rectorat constituera une première opportunité.

Les réseaux sociaux et des espaces collaboratifs seront également mobilisés.

10. L'enjeu de l'évaluation

Un dispositif de suivi partagé entre têtes de cordées et établissements encordés en cours d'élaboration

Plus de 70% des répondants affirment avoir effectué « un bilan formel des actions mises en œuvre en 2020-2021 ».

Mais il apparaît qu'il n'a été **élaboré conjointement par la tête de cordée et les établissements encordés seulement dans 53,5% des cas**.

Par ailleurs, **l'appréciation des élèves bénéficiaires des actions de la cordée a été évaluée dans 47% des cordées** ayant répondu à cette question.

L'une des têtes de cordée remarque qu'il rencontre « *souvent des difficultés à récolter les réponses de tous les élèves. Un Axe de progression en cours de réflexion.* »

Plusieurs établissements ont retenu parmi leurs projets de **développer les outils pour recueillir l'appréciation des élèves**.

La nécessité d'un système d'évaluation robuste

Parmi les diverses attentes formulées sur le dispositif Cordées de la réussite, **le développement d'un système d'évaluation** est exprimé par plusieurs têtes de cordées :

- « Le point de difficulté rencontré porte, dans le nouveau schéma, sur l'articulation des actions Collège - lycées pour garantir le continuum » ; « Nous constatons un manque de suivi des élèves encordés au niveau du collège lorsqu'ils entrent au lycée » ;
- « *Mettre en place un suivi des bénéficiaires tout au long du dispositif et au-delà (Parcoursup) par le rectorat et/ou le ministère* » ;
- « *Améliorer le suivi des cohortes post BAC* ».

Cette ambition ne se limite pas au périmètre actuel des bénéficiaires : *l'enjeu est plus global et plus ambitieux* :

« **Améliorer le suivi des cohortes post Bac** ». Il rejoint ainsi l'enjeu de la réussite étudiante, axe stratégique de la loi pour l'orientation et la réussite étudiante (ORE).

Ce chantier de l'évaluation impliquera les services statistiques des divers ministères en charge du dispositif, en particulier le SIES au sein du MESRI et la DEPP au sein du MENJS, avec la contribution du chargé de mission interministériel.

Ils devront consulter les académies, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, qui ont déjà pris des initiatives en la matière.

Les enseignements des évaluations pourront inviter à des ajustements pour améliorer le dispositif et ainsi accroître l'impact des actions menées sur les parcours scolaires des jeunes bénéficiaires.